

Les idées politiques de F.-C. de La Harpe au sujet d'une transformation du canton de Berne en 1790

Autor(en): **Mottaz, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **46 (1938)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-36099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

De cette œuvre littéraire se dégage un La Harpe, dont toutes les idées, pas plus que tous les actes, ne sont également admirables (nous n'avons pas à le proclamer héros infailible) ; d'un La Harpe, qui non seulement fut un homme d'Etat dont l'effet nous fut heureux, mais un « véritable homme de lettres », selon le mot d'Eugène Rambert, et qui fut davantage : un homme dont l'honnêteté, la générosité complétaient un tempérament impulsif et irritable, un type de Vaudois, qui pour être différent du Vaudois conventionnel, sage, prudent, réticent, n'en est pas moins de chez nous, et dont le meilleur de lui-même est précisément l'amour qu'il porta à son petit pays, qu'à la même époque et en des strophes bien connues, le doyen Curtat chantait « si beau ».

Henri PERROCHON.

**Les idées politiques
de F.-C. de La Harpe
au sujet d'une transformation du canton
de Berne en 1790**

On sait que lorsque commença la Révolution française, La Harpe était à St-Petersbourg comme précepteur des grands-ducs Alexandre et Constantin. Adversaire depuis longtemps du gouvernement oligarchique de Berne, il pensa que ses compatriotes du Pays de Vaud devaient profiter du moment où l'attention des peuples était fortement attirée par les nouveaux principes proclamés en

France, pour obtenir une transformation profonde de leurs institutions politiques. Il fit son possible pour attirer leur attention sur ce sujet, et les poussa à agir sans retard. Il multiplia ses appels et adressa à des hommes dont il connaissait les sentiments, des mémoires rappelant les griefs des sujets de Berne et les moyens à employer pour les faire disparaître tout en donnant au Pays de Vaud des institutions basées sur les principes de 1789, contenus dans la célèbre Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adoptée par les Etats généraux.

M. Mogeon a publié en 1928, dans la *Revue historique vaudoise*, la *Lettre de Philantropus sur une prétendue révolution arrivée en Suisse*, qui avait paru en Angleterre dans le *London Chronicle* en 1790. Voici ce que La Harpe dit à ce sujet dans ses *Mémoires* adressés en 1804 à l'historien Zschokke : « Ce mémoire fut le germe de plus de 60 autres dont plusieurs, traduits en allemand, en italien et en anglais, parurent sous différentes formes dans les feuilles publiques et furent imprimés, lus et répandus par des gens qui n'en connurent jamais l'auteur. On m'en envoya même comme objet de curiosité. »

Quelques-uns de ces mémoires furent copiés et circulèrent chez nous secrètement dans une partie du public. Le hasard m'a fait parvenir une de ces copies qui avait passé successivement entre les mains de diverses familles du pays. On en trouvera le texte plus loin.

Ce mémoire présente plusieurs particularités. Comme plus tard, en 1796, dans son *Essai sur la Constitution du Pays de Vaud*, La Harpe, en homme qui veut être citoyen libre d'un pays libre, en appelle aux fondateurs de la Confédération suisse, aux héros du Grutli et du Morgarten ; il rappelle ensuite les griefs des sujets envers LL. EE. et il invite ses concitoyens à convoquer l'assem-

blée des Etats de Vaud. Enfin — et c'est là la partie la plus curieuse de ce mémoire — La Harpe donne avec beaucoup de détails l'organisation du futur canton de Berne qu'il divise en trois Ligues formant ensemble une petite confédération : 1. La Ligue de l'Aargau, ou inférieure, chef-lieu Berne ; 2. La Ligue supérieure ou Oberland, chef-lieu Thoune ou Gessenay ; 3. La Ligue romande ou Pays de Vaud, chef-lieu Moudon, où se réunissaient les Etats. La Harpe indiquait la Constitution complète des Ligues. Le gouvernement central, qui devait siéger à Berne, aurait à s'occuper de l'armée, des monnaies et des affaires extérieures.

En dehors de la *Lettre de Philantropus*, on ne connaissait, semble-t-il, aucun des nombreux mémoires adressés par La Harpe de St-Pétersbourg au Pays de Vaud. Celui que nous publions ici appartient maintenant à la Bibliothèque cantonale.

Cette copie semble avoir été écrite par une personne ignorant tout à fait l'orthographe. Nous l'avons corrigée abondamment. Il reste encore un grand nombre de fautes dont la plupart sont conformes à l'orthographe du temps.

E. MOTTAZ.

Monsieur ! J'ay l'honneur de vous envoyer, ainsi qu'à Messieurs vos Confraires du Pays de Vaud, le petit mémoire inclus, qui peut interresser des Citoyens qui aiment leur Patrie, et qui s'honnorent d'être Suisses.

Guillaume Tell refusa généreusement de fléchir le genou devant le *Bailli Gesler*, et lui perça le cœur ; *Arnold de Melchtal*, *Valter Furst*, *Verner de Stauffacher*

s'assemblèrent en octobre 1397 dans le réduit solitaire du *Ruthlein*, pour convenir des moyens de délivrer leur Patrie, et jurèrent à Dieu non pas d'asservir la Postérité à des Aristocrates, mais de briser le joug qui eût pesé sur sa tête. Ils attaquèrent le 1^{er} Janvier 1308 les Fortresses de leurs Tirans, et les expulsèrent. Les 50 *bannis* qui décidèrent en 1315 la *Victoire de Morgarten, Vinkelried* qui procura celle de *Sempach* en embrassant les Lances ennemies, et frayant à ses compatriotes un Passage, Les 1200 *braves* qui périrent près de *L'Hopital de St-Jaques*, Tous ces Patriotes et ces Héros magnanimes ne versèrent leur sang, que pour se délivrer d'un esclavage intolérable, et leur Postérité n'en gémit pas moins sous le Despotisme d'Aristocrates qui voudroient qu'on regardât leurs usurpations comme Sacrées. — *Le Français, le Belge, le Germain*, tous se réveillent pour briser leurs fers, et vous demeurés aussi insensibles à ces Exemples, et aux Succés qui ont accompagné ces tantatives, qu'aux Exemples de dévouement, de Courage, et de Vertu de vos Ancêtres.

Vous pouvés souffrir que 80 familles disposent arbitrairement et par droit d'héritage, de vos biens, de vos ressources, de vos vies. Vous êtes heureux d'être exclus de toute part à l'administration, de toutes parts aux Emplois, de tout Espoir de parvenir, tandis qu'il n'est (hormis vous) *Aucun ordre de sujets aussi injustement traités, aussi outrageusement avilis. Vous servés pour voir ces Patriciens orgueilleux vous passer sur le Corps, et attester par tout, votre infériorité, et votre abaissement.* Ils vous poursuivroient s'ils l'osoient jusqu'au bout du monde avec leurs odieux monopôles ; Compatriotes, Camarades, et Frères d'armes, l'Epée que nous portons seroit mieux employée à couper les liens qui nous étran-

glent, qu'a verser le sang d'Ennemis qui ne nous firent jamais aucun tort. Montrons que tout Patriotisme n'est pas éteint dans nos cœurs, Sachons avoir du Courage contre les ennemis du dedans, renversons la Tyrannie qui nous opprime, et si ces Patriciens veulent être nos Concitoyens et nos frères, qu'ils renoncent à leurs prérogatives, qu'ils se trouvent honorés d'être nos égaux. — Le motif qui m'anime justifiera à vos yeux ma démarche.

Réflexions sur la Situation actuelle, des sujets du Pays de V..d, et sur les moyens d'en tirer parti pour réformer les abus.

Epigraphe : *Achéronda movébo.*

I.

Vos anciens Etats, composés des Villes, Communautés et Seigneuries, avoient seuls le droit de promulguer et d'abroger les Loix, d'établir des impôts et de décider en dernier ressort, vos procès civils, fiscaux et criminels.

Qu'est devenue cette assemblée Auguste des antiques déffenseurs de vos Priviléges, où existe-telle, *qui l'a abrogée, et de quel droit.* Tant que vos ayeux furent gouvernés par les Empereurs, par les Ducs de Zaeringen, par les Comtes de Genevois, de Romont, et de Savoie, *la Puissance exécutive* ne fut jamais déployée que de tout l'aveu de leur *Comité* auquel présidoit *le Grand Bailli de Vaud*, et l'appel des sentences rendues par les juges subalternes fut constamment portée pardevant ce même *Comité* qui siégeoit à Moudon, et étoit composé d'assesseurs uniquement tirés d'entre vous.

L'orsque vos Péres passèrent sous une Domination qui ne parloit que de liberté et de Justice, ces nouveaux maitres promirent de maintenir, tant vos Priviléges écrits que vos Usages. Or au nombre des Premiers étoit *le privilége d'être représenté par vos Etats*. Ils savoient bien ces Aristocrattes, qu'en vous Divisant, qu'en vous empêchant de faire corps, en vous privant de vos Etats, vous leur seriés livrés *Pieds et poings liés*, de là votre dégradation, de là les affronts, les outrages, de là la Servitude honteuse dans laquelle vous croupissés, et dont vous n'avés pas la force de vous tirer. — Mais est-il donc vrai qu'après avoir été dépouillés par 80 familles Patriennes, du privilége inestimable de convoquer vos Etats, et d'invoquer leur assistance, est-il donc vrai que vous ayéz perdu le droit de réclamer au nom de la Justice, ce que l'astuce, les menaces et la Violence ont réussi à vous enlever, depuis 2 Siécles ! Hommes faibles sachés que les droits de l'homme et des Nations sont écrits dans les Cieux ; qu'ils sont gravés dans le cœur de tout Etre qui pense, et que ce *Seroit blasphêmer le Créateur de l'Univers en lui attribuant d'avoir créé 400 000 individus pour l'avantage exclusif, pour le seul plaisir de 299 autres*. — Réclamés donc la convocation de vos Etats, pour réformer les abus, pour fixer une constitution qui ne favorise plus un petit nombre de familles au préjudice d'un peuple entier. Nommés vos Députés en établissant une représentation égale, rendés l'assemblée permanente, assurés sa liberté et son indépendance, établissés le principe que les *Enfans d'une même mère doivent jouyr indistinctement des mêmes droits, participer aux mêmes avantages, et que les prérogatives héréditaires usurpées par un petit nombre de Citoyens, doivent pour jamais être abrogées, comme injustes en elles mêmes, comme humiliantes pour*

le grand nombre ; Voyés ce qu'ont exécuté les Américains, les Français, et plusieurs autres peuples à l'aide de leurs représentans. — Il n'est de Salut pour vous que dans la prompte convoquation de vos Etats. Les droits imprescriptibles de l'homme, les Loix immuables de l'Eternelle Justice, vos Usages antiques, une patience de 3 Siècles, l'Exemple, les conjonctures, tout s'accorde à justifier cette démarche, Et vous pourriés hésiter ! Vous qui gémissés sous des oppressions continuelles et sous l'arrogance d'une foule de Geslers plus despotiques plus arbitraires mille fois que celui qui fit élever son chapeau sur le Marché d'Altorf ; Vous préférés les douceurs d'un tranquille esclavage, à la jouissance d'une liberté que vous pouvés acquérir sans Dangers, à l'aide de vos antiques privilèges !

2.

Toutes vos Villes, vos communautés, et vos corporations ont perdu successivement leurs plus chers privilèges ; la Rapacité qui vous a privé des uns menace depuis longtems les autres, et vous les perdrés tous sans ressources. Si vous n'opposés pas à l'Oligarchie les représentans de vos communautés et de vos Villes, si vous ne convoqués par vos Etats, si vous ne recourrés pas à leur Protection décisive dans les circonstances.

3.

La charte accordée aux quatre bonnes Villes, par les Ducs de Savoie, cette charte qui confirme leurs privilèges, a été annullée sans motifs, par l'Olygarchie qui s'est permis la menace outrageante et affreuse de traiter comme des Rebelles, les hommes assés courageux pour la réclamer.

Si la force fonda les Gouvernemans, c'est par contre à la justice seule qu'il appartient de les déffendre, *et la violation du Pacte Social, accorde à l'offensé le droit d'user de représailles.* Les raisonnemens opposés de vos Prêtres, de vos Employés, de vos Caffards, et de tous ces pleutres qui n'osent se permettre aucune pensée trop élevée, viennent se briser contre le principe incontestable, *qu'il est non seulement permis, mais louable de résister à l'oppression.*

4.

Vos Baillis n'entretiennent pas seulement leur luxe à vos dépends, ils vous traitent en Etres dégradés, inférieurs à eux puisque vous êtes condamnés à les servir. Ils exigent de vous des marques de soumission et de Répects, qui révolteroient les Princes mêmes, Ils vous accablent impunément de tout le Poids de l'arrogance patricienne, Ils se permettent enfin à l'égard de vos Conseils, de vos Corporations et de vos personnes, les Coups d'autorité les plus arbitraires. — Eh, comment ne le feroient-ils pas, vous semblés avouer que la nature a mis entreux et vous une barrière insurmontable ; Vous en-sensés jusques à leurs bévües, vous tremblés de leur déplaire, et à vous voir en leur présence, on dirait de voir non des Suisses et des hommes libres, mais les esclaves tremblans et éplorés d'un Visir... Les Subalternes imitent scrupuleusement l'Exemple de leurs Chefs, et bien que plus obscures, leurs vénération n'en sont pas moins intolérables. Infortunés, 3 Siécles se sont écoulés de la sorte, sans que votre situation soit devenue meilleure. Tout est désormais fixé pour l'Eternité, si vous ne profités pas d'une occasion unique au monde pour convo-

quer vos Représentans, si vous ne ressaisissés pas ce qui vous fut enlevé, si vous n'avés ni la force de sentir ni le courage d'entreprendre.

5.

Il était déffendu par vos Loix d'incarcérer un Citoyen sans connoissance de Justice : Eh bien, cette loi précieuse qui auroit dû soustraire vos Personnes aux affronts, enchaîner le Despotisme des Baillis et réprimer leurs accès de Vengeance, cette Loy à mille fois été violée par eux.

Ont-ils donc été punis ces Despotes pour avoir Scandaleusement foulé aux Pieds cet unique boulevard de votre sureté personnelle ; Vous connoissés leurs attentats, ces iniquités, ces insultes sont encore présentes à votre mémoire ; et vous ne convoqués pas vos Etats, et vous ne leur en portés pas vos plaintes ; Ils ne vous ménageroient pas aujourd'hui, ils ne seraient pas devenus si subitement débonnaires, et passifs, s'ils osoient se conduire avec leur raideur, leur arrogance accoutumée, mais le bandeau qui offusque votre vüe peut tomber en un instant, et cet instant verroit finir l'autorité dont ils ont si longtems profité, dont ils ont si longtems, et si durement abusé.

6.

Les droits de Péage et de Douanne ont miné votre commerce et préparent sa ruine, Néanmoins vous avés protesté contre ces innovations, comme contraires aux exemptions dont vos ayeux ont constamment jouï, Vous avés démontré qu'elles n'étoient pas mêmes nécessaires, puisque les Revenus des Domaines de la République

s'uffiroient à tout, s'ils nétoient pas abandonnés aux Baillis et aux Aristocrates subalternes, Vous avez réclamé le droit ancien, et non contesté, d'être consultés, et surtout de n'être taxés que par vous même; c'est à dire par *l'assemblée de vos Etats*. — *La redoutable chambre des Péages*, ses Commis, et ses Espions ont triomphé de vos plaintes, et le mépris a été poussé si loin, qu'on n'a pas daigné vous consulter sur l'établissement d'une Régie tirannique dont les réglemens arbitraires et les suppôts, sont l'objet de la haine générale, et dont toutes les opérations tendent à ruiner le Pays et son chétif commerce; Tel est enfin l'Esprit de concussion et de Rapine qui a présidé à ses institutions, qu'on vous a privé du produit de ces droits de Péage et de Douanne, dans le moment même ou l'on vous soumettoit à des contributions arbitraires pour l'établissement des Ponts et des Chaussées. — Dénoncés ces abus énormes à l'assemblée de vos représentants.

7.

L'Avidité du fisc ne s'en est pas tenue là, Les *Droits féodaux* (Lods, Censes, Focages, banalité, Corvées, Dixmes) *ont été exigées avec une rigueur digne des siècles barbares*. Vos *Plantations de Pommes de terre* qui sembloient mériter une exception et qu'on eût du encourager par des *Primes*, dans un pays sujet aux disettes, n'ont pas été épargnées, on a soumis à la redevance de la *Dixme*, cette dernière ressource de l'indigence, et on l'y a soumise sans nécessité, sans raisons, et sans droits. Vous savez tout cela, mais un individu isolé, mais une communauté, mais plusieurs ne peuvent remédier à tant de maux; C'est à vos Etats qu'il appartient d'abattre

le monstre de la Féodalité ; C'est à eux d'extirper jusqu'à la racine des abus, c'est à eux d'effacer la marque honteuse que l'Olygarchie à imprimée sur vos fronts. — Convoqués les donc à l'instant.

8.

Les revenus des Domaines de la République dont la perception et l'emploi devroit se faire de l'aveu de vos représentans, sont absorbés en grande partie par vos Baillis, qui changent chaque 6^{me} année. Les Palais de ces Patriciens dédaigneux et Superbes, leurs prodigalités et leur Luxe insultent à vos besoins, et leurs fortunes délabrées sont rétablies à vos dépends.

Parmi un grand nombre d'Emplois lucratifs dévolus exclusivement aux Patriciens Bourgeois de Berne il y en a 80 qui sous le nom de Bailliages ou d'offices équivalens, méritent d'être cités. Les Bailliages peu nombreux de la 3^{me} Classe, rendent au bout de 6 ans (l'entretien non compris) de 25 à 35,000 francs, Ceux de la 2^{de} qui sont très nombreux valent à peu près 50 ou 60.000 francs, Enfin les Bailliages de Lenzbourg, de Lausanne, de Romainmôtier, de Thorberg, de Köniz; et quelques autres qui constituent la 1^{re} Classe, valent au moins 100 000 fr. et souvent 120.000. Si l'on admet maintenant que 45000 fr. soit le terme moyen [supposition fort au dessous de la Véritable] en multipliant par 6 années, on trouvera qu'en 6 années de Bailliages seuls enlèvent au Trésor de la République la somme de *trois millions Six Cents mille francs* (5400.000 Livres Tournois). Est il juste maintenant que les Revenus de l'Etat auxquels tous les Citoyens ont des prétentions également fondées, puisqu'ils sont destinés à pourvoir à ses besoins, Soyent abandonnés aussi Scandaleusement au Pillage, Est-il juste que la

bourse des sujets remplisse le vide, dès qu'il s'agit de chemins et d'autres ouvrages publics ; Est-il juste que 80 familles se partagent la propriété de 200.000 autres ; Et *ce partage du Lion* qui dure déjà depuis près de 3 Siècles, et qu'on ose Diviniser avec la plus insolente audace, ne doit-il pas cesser aujourd'hui que son injustice est pleinement reconnue !

Dénoncés à vos Représentans ces dilapidations criantes, ce pillage révoltant, ce vol insigne du produit de vos peines. C'est après avoir gémi longtems dans le silence, qu'il est permis de réclamer, c'est après avoir bien reconnu l'Egoisme, la dure, l'inexorable insensibilité, de ses maitres qu'il est glorieux de briser leurs fers.

(A suivre.)

† Maurice Barbey

C'est avec le plus profond chagrin que nous avons appris — et avec nous tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Pays de Vaud — le décès de Maurice Barbey, enlevé à l'affection des siens le 28 mars dernier à l'âge de 64 ans seulement. C'est un nouveau et grand vide qui se fait dans les rangs de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie dont il fut un des membres fondateurs. C'est une perte considérable pour la *Revue historique vaudoise* dont il fut toujours un ami fidèle et un soutien des plus dévoués.

Maurice Barbey était né à Valeyres-sous-Rances en 1874. Il était fils de William Barbey-Boissier, botaniste, député et fondateur du chemin de fer Yverdon-Ste-Croix. Il fit des études de droit à Lausanne, obtint sa licence et